Mise en ligne : 18 juin 2014.

Dernière modification: 29 février 2024.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES (SCIPA)

S. A., 18 mai 1920.



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES

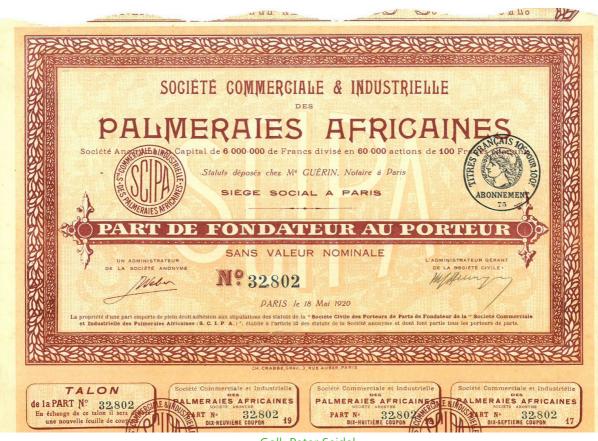
TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75 Tassy

S.A. au capital de 6.000.000 de fr. divisé en 60.000 act. de 100 fr. Statuts déposés chez Me Guérin, notaire à Paris ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR Un administrateur (à gauche) : Jean Weber Un administrateur (à droite) : Jules Henriquez (?)
Paris, le 18 mai 1920
Ch. Crabbe, graveur, 3, rue Auber, Paris

,, 9.



Coll. Peter Seidel SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES Idem sauf la signature de droite : Maurice Flanneau



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES S.A. au capital de 6.000.000 de fr. divisé en 60.000 act. de 100 fr. Statuts déposés chez Me Guérin, notaire à Paris PART DE FONDATEUR AU PORTEUR SANS VALEUR NOMINALE

Un administrateur de la société anonyme : Jean Weber L'administrateur gérant de la société civile : Jules Henriquez Paris, le 18 mai 1920 Ch. Crabbe, graveur, 3, rue Auber, Paris

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (La Journée industrielle, 9 juin 1920)

Cette société anonyme nouvelle, créée sous les auspices de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui, a pour objet la mise en valeur et l'exploitation en tous pays et principalement en Afrique, de toutes palmeraies (palmiers à huile) et de toutes plantations, l'industrie et le commerce en tous pays de tout ce qui peut concerner les huiles et toutes exploitations industrielles, commerciales, agricoles forestières et minières en Afrique.

Le siégé est à Paris, 5, rue de La-Rochefoucauld.

Le capital est fixé à 6 millions en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Il est en outre créé 60 000 parts de fondateur, toutes attribuées à la Compagnie forestière Sangha-Oubangui, représentée par M. Jean Weber, son administrateur-directeur général, en rémunération d'apports.

Le premier conseil est composé de : MM. Jean Weber ¹, administrateur de sociétés, à Paris, rue de La-Rochefoucauld, 5 ; William Guynet ², administrateur de sociétés, à Paris, rue de la Victoire, 64 ; le baron [Maurice] Durrieu [1864-1928], propriétaire [adm. CFSO], à Paris. 10, rue Copernic ; Maurice Flanneau, ingénieur-conseil, à Paris. 5, rue de La-Rochefoucauld ; Marcel Bénard ³, banquier, à Paris, 19, rue Scribe ; et J[ules] Henriquez ⁴, banquier, à Paris, 33, rue Cambon.

Constitution

1 Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Cie forestière Sangha-Oubangui. Voir encadré.

² William Guynet (1860-1927) : administrateur délégué (1911), puis président (1918) de la Cie forestière Sangha-Oubangui (CFSO). Voir encadré.

³ Marcel Bénard (1881-1930) : successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris. Voir encadré.

⁴ Marc-Jules Henriquez (1866-1936): marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes: Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit francoégyptien, Association minière... Puis comme administrateur: Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Cie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Cie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Cie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès: *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (Cote de la Bourse et de la banque, 1er juillet 1920)

Capital: 6 millions divisé en 60.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 5, rue de La-Rochefoucauld. Conseil d'administration: MM. Weber, Guynet, [baron Maurice] Durrieu, Flanneau, Bénard et Henriquez. Statuts déposés chez Me Guérin, à Paris. — Gazette du Palais, 5 juin.

CONCESSIONS Côte-d'Ivoire (*La Dépêche coloniale*, 1er mars 1921)

La S. C. I. P. A., demeurant à Bingerville, sollicite une concession à l'effet de construire un wharf.

Silstraire arr Wilair.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS Assemblée générale ordinaire du 12 avril 1921 (*Le Figaro*, 20 avril 1921)

[...] Nous avons aussi participé à la formation du capital des affaires coloniales suivantes : ... Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines [...]

COTE D'IVOIRE (Les Annales coloniales, 14 septembre 1921)

Voici les résultats définitifs des élections à la chambre de commerce de la Côted'Ivoire :

Membres titulaires :

MM. ... Rodier [Palmeraies africaines]...

CÔTE-D'IVOIRE (Les Annales coloniales, 27 janvier 1922)

Par arrêté du gouverneur général de l'A. O. F., sont désignés pour former le collège des assesseurs près la cour d'assises de la Côte-d'Ivoire pour l'année 1922 :

MM. ... Rodier (Maurice), directeur de la S. C. I. P. A....

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (La Journée industrielle, 28 janvier 1922)

Les actionnaires de cette société, dont siège est à Paris, 29, rue de Clichy, se sont réunis le 26 janvier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Jean Weber,

président du conseil d'administration, et ont adopté les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 août 1921, présentant un solde débiteur de 113.077 fr. 33.

Ce déficit est composé pour les 4/5 environ par la moins-value sur la rente dont l'achat a été imposé à la société pour obtenir l'autorisation de constitution. Le déficit industriel réel ne s'élève donc qu'à 27.000 fr. environ, pour une période de 16 mois. Le chiffre d'affaires réalisé par les comptoirs établis par la société à Dimbokro, Bouaké, Abra, s'élevait, au 31 août dernier, à environ 320.000 francs.

Deux nouveaux comptoirs ont été édifiés : celui d'Abidjan, siège de la direction africaine de la société, qui a été ouvert le 1^{er} septembre 1921, et celui de Grand-Bassam, qui n'a commencé à fonctionner que le 1^{er} janvier 1922. Ces deux derniers comptoirs seront les plus importants de la société.

Les travaux entrepris an cours du premier exercice social ont consisté dans le débroussement de 200 hectares de la palmeraie concédée près d'Abra, sur lesquels 100 hectares environ ont été plantés en palmiers, cacaoyers et bananiers. Le rendement supposé de la palmeraie une fois aménagée ne paraissant pas devoir être suffisant pour alimenter normalement une usine, la société a loué dans des conditions avantageuses une plantation de palmiers de 4 à 8 ans comprenant de 15.000 à 20.000 arbres.

En attendant l'édification de l'usine projetée, un petit matériel de pressoirs et de concasseurs, permettant de tirer parti des premiers fruits récoltés a été envoyé à la palmeraie.

La totalité des dépenses faites pour l'aménagement de la palmeraie d'Abra. la remise en état de la palmeraie louée, les diverses plantations entreprises, y compris les frais généraux ressortissant à ces chapitres, s'élèvent à 515 000 francs.

M. Louis de Kermaingant, ingénieur-agronome. a été nommé administrateur.

Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO*] (Les Annales coloniales, 10 février 1922)

[...] À l'actif du bilan, le compte « Portefeuille » enregistre une augmentation de 1.288.000 francs, dont une somme de 810.000 fr. représentant la souscription de la société à 8.100 actions de la Société commerciale industrielle des palmeraies africaines. [...]

AEC 1922-155 — Sté commerciale et industrielle des palmeraies africaines, 29, rue de Clichy, Paris (9e)

Capital. — Sté. an., f. le 18 mai 1920, 6 millions de fr. en 60.000 act. de 100 fr. ent. lib.

Objet. — Exploit. du palmier à huile (palmeraie à Abra par Alépé, Côte-d'Ivoire). — Commerce général d'import. et d'export.

Exp. — Aliment., tissus, quincaillerie.

Imp. — Oléagineux, cacao, bois, coton.

Comptoirs. — Grand-Bassam, Bouaké, Abidjan, etc.

Conseil. — MM. Jean Weber [CFSO], présid.; Maurice Flanneau, adm. dél.; Marcel Bénard, baron Durrieu [CFSO], William Guynet [CFSO], Jules Henriquez, Louis de Kermaingant [1879-1966][ép. Yvonne Munroe († sept. 1938), sœur de Mme Maurice Hottinguer, puis (sept. 1940) Ghislaine Orosdi, fille d'Émile (des Parfums Bourjois), nièce de Léon (d'Orosdi-Back)], admin.

.]



SCIPA. — Siège de la direction Afrique à Abidjan (Coll. Coll. Jacques Bobée)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES (Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, mars 1922, p. 78)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 29, rue de Clichy, se sont réunis le 26 janvier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jean Weber, président du conseil d'administration, et ont adopté les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 août 1921, présentant un solde débiteur de 113.077 fr. 33.

Ce déficit est composé, pour les 4 /5 environ, par la moins-value sur la rente dont l'achat a été imposé à la société pour obtenir l'autorisation de constitution. Le déficit industriel réel ne s'élève donc qu'à 27.000 francs environ, pour une période de 16 mois. Le chiffre d'affaires réalisé par les comptoirs établis par la société à Dimbokro, Bouaké, Abra, s'élevait, au 31 août dernier, à environ 320.000 francs.

Deux nouveaux comptoirs ont été édifiés : celui d'Abidjan, siège de la direction africaine de la société, qui a été ouvert le 1^{er} septembre 1921, et celui de Grand-Bassam, qui n'a commencé à fonctionner que le 1^{er} janvier 1922. Ces deux derniers comptoirs seront les plus importants de la société.

Les travaux entrepris au cours du premier exercice social ont consisté dans le débroussement de 200 hectares de la palmeraie concédée près d'Abra, sur lesquels 100 hectares environ ont été plantés en palmiers, cacaoyers et bananiers. Le rendement supposé de la palmeraie une fois aménagée, ne paraissant pas devoir être suffisant pour alimenter normalement une usine, la Société a loué, dans des conditions avantageuses, une plantation de palmiers de 4 à 8 ans, comprenant de 15.000 à 20.000 arbres.

En attendant l'édification de l'usine projetée, un petit matériel de pressoirs et de concasseurs, permettant de tirer parti des premiers fruits récoltés, a été envoyé à la palmeraie.

La totalité des dépenses faites pour l'aménagement de la palmeraie d'Abra, la remise en état de la palmeraie louée, les diverses plantations entreprises, y compris les frais généraux ressortissant à ces chapitres, s'élèvent à 515.000 francs.

M. Louis de Kermaingant, ingénieur agronome, a été nommé administrateur.

COTE D'IVOIRE La vie administrative (Les Annales coloniales, 6 avril 1922)

Par arrêté du 3 mars 1922, sont désignés pour faire partie du Conseil consultatif du Chemin de fer, en vertu de l'article premier de l'arrêté du 24 mai 1920, pour les années 1922 et 1923, les notables commerçants dont les noms suivent :

Membres suppléants :

MM. Rodier, directeur de la S. C. I. P. A., secrétaire de la chambre de commerce...

(Les Annales coloniales, 26 juin 1922)

Le *J. O.* de la colonie du 31 mai 1922 a publié un arrêté accordant à la Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines l'autorisation d'exploiter à la Côte-d'Ivoire pendant une durée de 5 ans une palmeraie de 300 hectares.

SOCIETE DES PALMERAIES AFRICAINES (Les Annales coloniales, 1er décembre 1922)

L'exercice 1921-1922. constitue encore une période d'organisation. Les comptoirs ont tendu à développer les affaires d'importation et d'exportation amorcées en 1920-1921 Le matériel expédié en Afrique a permis de monter une huilerie provisoire pour le traitement des premiers fruits récoltés. Les expéditions d'huile de palme ont débuté, sur une petite échelle, il y a quelques mois.

CÔTE-D'IVOIRE La vie économique (*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1922)

Par arrêté du gouverneur général de l'A.-O. F. publié au J. O. de cette, colonie, du 29 novembre 1922, la concession d'une palmeraie de 300 hectares située à Abra (cercle des Lagunes), a été accordée à la Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES

(La Journée industrielle, 13 février 1923) (Les Annales coloniales, 27 février 1923)

Le bilan du deuxième exercice social (1921-1922) de cette société, au capital de 6 millions, qui a son siège 29, rue de Clichy à Paris, sera soumis aux actionnaires à l'assemblée ordinaire qui est convoquée pour le 28 février. Le compte de profits et pertes présente un solde déficitaire de 176.990 francs, représenté principalement par une perte de 77.220 francs sur la réévaluation de rente française 6 % et de 36.000 francs par suite de dépréciation des marchandises.

Les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 139.786 francs.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES

ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 1923 (La Vie financière, 1er mars 1923)

L'exercice s'est soldé par une perte de 176.990 fr. 33, ce qui porte à 395.433 fr. 33 le montant total du déficit que les exercices ultérieurs devront amortir.

La séance est ouverte par M. Jean Weber, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires acceptant.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la marche des affaires de notre Société pendant son deuxième exercice.

Les premiers mois de cet exercice ont encore été partiellement une période d'organisation et d'installation. Comme nous vous le disions à notre précédente assemblée, nos établissements de Grand-Bassam, qui sont parmi les plus importants de notre exploitation, n'ont été ouverts que le 1^{er} janvier.

D'autre part, le malaise général qui pèse depuis plus de deux ans sur les affaires, tout en nous affectant moins que les anciennes sociétés détentrices de stocks importants, entrave le développement normal ses exploitations.

Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous allons examiner successivement les diverses branches de notre industrie.

Branche agricole et industrielle

Une reconnaissance plus poussée de la palmeraie qui nous a été concédée a permis de se rendre compte que seule une superficie d'environ 200 à 250 hectares, en bordure du Comoe, constituait une palmeraie naturelle proprement dite.

Le reste de la concession était plutôt de la forêt tropicale, comprenant une proportion plus ou moins importante de palmiers, mais dont la transformation en palmeraie aménagée et plantée aurait été fort coûteuse, et cela d'autant plus qu'elle se trouvait éloignée du fleuve, seule voie de communication employable.

Dans ces conditions, nous avons demandé à l'Administration locale de reprendre cette partie de la concession — afin d'être exemptés de la redevance correspondante — et d'autre part de nous concéder une nouvelle zone d'environ 80 hectares bordant notre palmeraie et de nature intéressante.

Notre palmeraie d'Abra comprendrait donc finalement une superficie totale exploitable d'environ 300 hectares.

En même temps, nous avons obtenu une modification à notre avantage du cahier des charges.

La redevance à payer fixée à 5 francs par hectare et par an ne sera payable que jusqu'à l'obtention du titre définitif, délivré lorsque les 300 hectares seront entièrement mis en valeur. Ce titre donnera la propriété entière et absolue des 300 hectares, sans redevance ni retour partiel à la colonie.

En raison des incertitudes actuelles et des cours relativement bas auxquels se sont tenus les oléagineux pendant l'exercice en revue, votre conseil d'administration a pris la résolution de se montrer très prudent dans l'engagement des immobilisations nécessitées par l'aménagement des palmeraies.

Pendant l'exercice 1921-1922, nous nous sommes donc contentés de terminer la mise en état complète des superficies déjà débroussées et des plantations intercalaires dans ces superficies.

Il a paru, en effet, désirable de se rendre compte, non par des prévisions théoriques, mais par des résultats pratiques, des rendements que l'on était légitimement en droit d'espérer, avant d'immobiliser de nouveaux capitaux en travaux agricoles. À la fin de l'exercice, notre palmeraie d'Abra se présente dans la situation suivante :

La superficie complètement aménagée est portée à 150 hectares dont 100 hectares ont reçu des cultures intercalaires (cacaoyers, bananiers, caféiers, kolatiers).

Il existe en outre 40 hectares débroussés et déboisés prêts à être complantés en palmiers sélectionnés à la prochaine saison des pluies.

La surface aménagée de la palmeraie compte environ 10.000 palmiers naturels en rapport.

Il existe en plus 10.000 petits palmiers de plantation parfaitement alignés, âgés de un à deux ans, ces palmiers deviennent productifs à sept ans. Ils ne croissent pas en hauteur et la cueillette en reste toujours facile.

Enfin, il y a en pépinière 2.000 petits palmiers sélectionnés obtenus par des graines provenant de la plantation de Bingerville dont nous sommes locataires.

Les cultures intercalaires se composent actuellement de 58.000 pieds de cacaoyers, 20.000 bananiers et 800 caféiers et kolatiers.

Nous considérons qu'au fur et à mesure de la croissance et de l'augmentation des plantations, la production d'huile pourra passer de 30 tonnes, production actuelle, à 200 tonnes en huit ans ; la production palmiste sera sensiblement égale, enfin les cacaoyers pourront voir leur production passer de 10 tonnes environ dans 3 ans à 100 tonnes environ dans 8 ans.

En ce qui concerne la Palmeraie de Bingerville, sur les 60 hectares débroussés et dont les palmiers ont été nettoyés, il faut compter 35 hectares de palmiers de 8 à 10 ans en état de rapport. (Ces palmiers sont alignés à une distance de 8 mètres les uns des autres, formant un peuplement de 170 à l'hectare) et 25 hectares de palmiers de plantation de 6 ans environ et de palmiers naturels.

La production peut être immédiatement d'une trentaine de tonnes d'huile et d'autant de palmistes, pour monter progressivement jusqu'à une cinquantaine de tonnes

Grâce à un arrangement récemment conclu avec le propriétaire, nous sommes autorisés a exploiter le sol et à y cultiver des plantations intercalaires. Nous pouvons encore obtenir de cette façon une production progressive, entre 3 et 8 ans, de 4 à 35 tonnes de cacao et café.

Les quelques tonnes de fruits qui ont été récoltés pendant l'exercice en revue, ont été utilisés à des essais de fabrication d'huile destinés à nous rendre compte du fonctionnement du matériel que nous devons employer dans la future usine. Ces essais nous ont amenés à modifier certaines de nos conceptions primitives pour les mieux adapter aux nécessités réelles. L'état actuel des surfaces aménagées et plantées est extrêmement satisfaisant. Notre palmeraie est considérée comme très intéressante et les autorités locales en recommandent volontiers la visite aux personnes venues à la Côte d'Ivoire pour se documenter sur les possibilités de l'exploitation des palmeraies.

Branche commerciale

1° Exportation. — Nos affaires d'exportation ont continué à se développer. Le chiffre d'affaires traitées dans nos comptoirs pendant l'exercice a été de 1.240.000 francs environ contre 320.000 francs pour le précédent exercice.

Le gouvernement local de la Côte d'Ivoire poursuit actuellement la construction du chemin de fer au delà de Bouaké vers le Haut-Sénégal et la Haute-Volta. Nous avons commencé à participer dans une certaine mesure aux adjudications entraînées par ces travaux, et notre comptoir de Bouaké, qui fut l'un des premiers créés, est tout particulièrement bien placé pour profiter du courant d'activité amené dans cette place par le fait qu'elle est le point de départ des travaux en cours.

2° Importation. — L'exercice en revue a encore été marqué par la stagnation presque complète de ces affaires.

Les prix des matières premières se sont, en effet, maintenus mauvais en Europe pendant la plus grande partie de l'exercice et nous avons préféré nous abstenir plutôt que de traiter des affaires qui n'auraient donné que des mécomptes.

Toutefois, nous avons traité quelques petites affaires de produits accessoires, cacao, cire, peaux de singes, qui nous ont permis de payer les frais généraux du service d'importation.

La fin de notre exercice social a été marquée par une calamité aussi pénible au point de vue général que préjudiciable à nos intérêts particuliers. Quelques cas de fièvre jaune ayant été constates à Grand-Bassam, ce port a été mis en quarantaine et isolé de la colonie.

Il en est résulté un arrêt presque complet de toutes les transactions, non seulement pour la ville elle-même, mais pour toute la région dont elle est la porte et le débouché.

Comme conséquences de ces différentes circonstances, les comptes de l'exercice se soldent par un déficit de 176.090 fr. 33.

Il y a lieu de remarquer que, comme l'an dernier, une fraction sensible de ce déficit (77.220 fr. 15) est due a la moins-value résultant de la réalisation des rentes que nous avions été obligés d'acheter en 1920 pour être autorisés à constituer la Société.

Malgré toutes les difficultés et les circonstances contraires, nous avons continué à installer notre Société à la Cote d'Ivoire et lui assurer la place que nous désirions lui voir occuper.

Nos établissements dans cette colonie comprennent maintenant :

À Abidjan, ville principale et futur chef-lieu de la colonie, siège de notre direction Afrique et point de départ du rail :

En premier lieu, les immeubles de la direction et des services généraux, édifiés sur un terrain de 2.700 mètres au bord de la lagune et se composant du pavillon d'habitation du directeur et des bureaux centraux, des magasins généraux des marchandises et des produits et de différents bâtiments annexes, tous ces bâtiments étant reliés entre eux et avec la wharf nous appartenant construit sur la lagune, par un réseau Decauville.

En second lieu, sur un terrain de 3.000 mètres dans la rue commerciale, un comptoir de vente comprenant la boutique, la réserve et un bureau, et un pavillon pour le logement de l'agent européen et, éventuellement, des agents de passage au siège de la direction.

À Grand-Bassam, port principal de la colonie et par où s'effectue actuellement l'arrivée de toutes nos marchandises et le départ de tous nos produits, sur un terrain de 700 mètres en bordure de la lagune et devant la nouvelle passerelle, un petit comptoir de vente comprenant la boutique, la réserve, des bureaux et le logement du personnel. Un magasin annexe a également été édifié sur le terrain.

À Dimbokro, nous avons acheté. dans des conditions favorables, un immeuble comprenant, sur un terrain de 3.000 mètres à l'angle de deux rues, un comptoir de

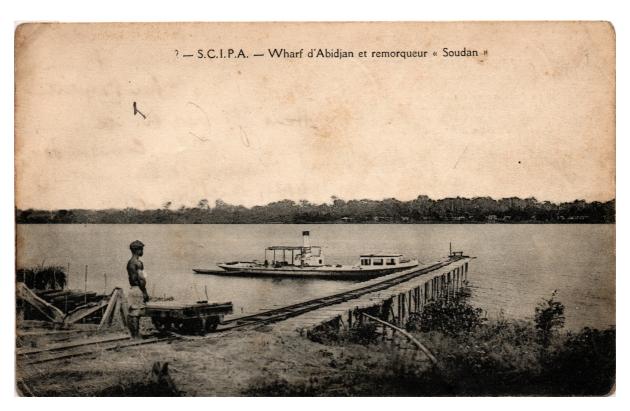
vente avec boutique, bureau et logement. Nous avons en outre édifié sur le même terrain un petit magasin pour les produits achetés par ce comptoir.

À Bouaké, nous avons un terrain de 5.000 mètres en bordure de la rue des Traitants, sur lequel nous avons édifié un comptoir de vente comprenant, comme d'habitude, la boutique, la réserve et le logement du personnel. Il existe en outre un magasin indépendant et des communs.

À Bingerville, nous possédons deux terrains. L'un en bordure de la lagune de un hectare sur lequel est installé un atelier de réparations et d'entretien du matériel naval, l'autre d'un demi-hectare environ sur lequel est édifié un petit comptoir.

En dehors de ces comptoirs, nous possédons des sous-factoreries tenues par des indigènes à Imperié et à France près Bassam, à Béoumi et à Katiola près Bouaké.

À Abra, près de notre principale palmeraie, nous avons édifié une habitation pour les agents européens et divers bâtiments pour la petite huilerie provisoire, le magasin des produits et le magasin des outils et approvisionnements.



<u>Coll. Jacques Bobée</u> S.C.I.P.A. — Wharf d'Abidjan et remorqueur « Soudan »

Notre matériel naval comprend actuellement :

Le remorqueur *Soudan*, acheté d'occasion en 1920 et remis à neuf à Bordeaux, d'une force de 50 à 60 chevaux.

Le remorqueur *Sénégal*, d'une force de 80 à 100 chevaux, entièrement neuf, construit selon nos indications et muni des apparaux les plus perfectionnés.

Ces deux remorqueurs sont spécialement construits pour la navigation sur les lagunes et fleuves de la Côte d'Ivoire. Les chaudières sont disposées pour le chauffage au bois. Elles pourraient au besoin être alimentées en eau saumâtre, mais dans un but de meilleure conservation, nous avons installé sur notre wharf d'Abidjan une prise d'eau douce pour remplir les réservoirs.

Nous possédons en outre un chaland, l'*Ebrié*, d'une capacité de 115 mètres cubes construit.également pour la navigation fluviale et équipé pour la manutention des fortes charges.

Notre matériel naval est complété par une petite vedette, un canot automobile et quelques pirogues.

En attendant que nos propres besoins suffisent à occuper ce matériel, nous l'utilisons en partie à travailler pour des tiers en nous chargeant de transports sur la lagune et de remorquage de trains de bois.

De même, l'atelier de réparations, créé pour l'entretien de notre matériel naval ou autre, travaille aussi actuellement pour les tiers qui ne possèdent pas les installations nécessaires.

Notre personnel à la colonie comprenait, au 31 août 1922, 13 chefs de service ou agents européens, ainsi que les traitants et sous-agents indigènes nécessaires à la bonne marche de notre exploitation.

En terminant, nous vous rappelons que le mandat des commissaires des comptes est annuel et-que vous aurez à désigner deux commissaires pour le troisième exercice et à fixer leurs rémunérations.

MM. Leguel et Zimmermann, nos commissaires actuels, sont rééligibles.

BILAN AU 31 AOUT 1922

ACTIF	
Frais de constitution	110.850 00
Frais de premier étabitssement	114.281 35
Aménagement des palmeraies	659.339 12
Immeubles	879.526 33
Matériel naval	479.997 10
Matériel transport sur route	48.105 21
Matériel et mobilier Afrique	211.252 48
Matériel et mobilier Paris	28 420 20
Comptoirs	751.225 18
Palmeraies	3.733 01
Ateliers	17.944 63
Marchandises en magasin général Afrique	568.380 50
Marchandises en cours de route	180.155 15
Produits en stock Afrique	22.478 88
Produts en route	103.520 17
Avales et manquants	2.913 53
Detteurs	219.365 51
Fonds places	1.125.000 00
Espaces en caisse et banque	282.164 77

Pertes et profits	
Premier excresce	218.413 00
Deuxième exercice	176.990 33
Total	6.138.317 25
PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Contre assurance	38.051 47
Créditeurs divers	160.263 78
Total	6.198.317 25

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Perte sur réalisation de rente française 6 %	77.220 15
Frais de cotation des actions	18.000 00
Pertes sur changes	3.744 61
Frais généraux	
Paris	159.763 80
Direction Afrique	146.829 32
Dépreciation des marchandises	36.000 77
Depréciation du matériel	5.321 63
	446.890 28
Solde débiteur :	
Premier exercice	218.443 00
Deuxième exercice	176.990 33
	395.433 33
CRÉDIT	
Interêts sur fonds placés :	
En banque	24.671 47
En rentes	95.987 50
Escomptes et rabais	9.454 74
Bénéfice d'exploitation	139.786 24
Solde débiteur	176.190 33
	446.890 28

LA DISCUSSION

Un actionnaire demande de quelle manière sont évaluées les marchandises. Il constate que le chiffre d'affaires indiqué pour la branche commerciale est faible par rapport au capital de la société, et prie M. le président de vouloir bien donner quelques explications sur l'exercice en cours.

M. Weber, président du conseil, remercie l'actionnaire des questions posées et indique qu'il avait précisément l'intention de fournir à l'assemblée des explications sur les points soulevés.

Én ce qui concerne les marchandises, la règle est de les évaluer au prix de revient et avec dépréciation lorsqu'il y a des articles qui, pour une raison ou pour une autre, doivent être évalués au-dessous de leur prix de revient. C'est dans ces conditions qu'ont été établis les chiffres portés à l'inventaire. Il y a, d'ailleurs, lieu d'observer que depuis le 31 août 1922, date de clôture de l'exercice, les affaires s'améliorant progressivement en Afrique, les marchandises ont une tendance très nette à augmenter de prix. Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'envisager une dépréciation complémentaire du stock. La Société a envoyé sur place pour étudier la situation, un ancien directeur de la Compagnie forestière. Sangha-Oubangui, particulièrement versé dans les affaires africaines : le rapport établi par cet inspecteur est tout à fait optimiste.

À propos de la remarque faite sur le peu d'importance du chiffre d'affaires. M. Weber rappelle les conditions dans lesquelles la Société fut créée. Le programme d'aménagement des palmeraies naturelles impliquait une attente de plusieurs années avant d'obtenir une rémunération intéressante du capital immobilisé. C'est pour éviter de donner aux actionnaires cette impression pénible d'attente, et pour permettre à l'affaire d'équilibrer ses recettes et ses dépenses dès les premières années, que le Conseil a décidé d'adjoindre à la branche agricole et industrielle, une branche commerciale. Le commerce avec l'indigène était susceptible de donner des résultats intéressants. Malheureusement, les deux premiers exercices sociaux se sont écoulés dans des conditions anormales et particulièrement dures en Afrique. La crise générale avec la baisse des matières premières entraînée par elle a eu pour conséquence une diminution des achats de l'indigène qui n'achetait que le strict nécessaire. Il ne faut, d'ailleurs pas croire que le commerce avec l'indigène puisse prendre une extension considérable car sa capacité de consommation est limitée. Il y a cependant encore beaucoup à faire dans cette blanche.

M. Weber indique alors qu'actuellement, un revirement très net se produit. Les achats américains de bois à la Côte d'Ivoire se font d'une façon intensive, après deux ans de stagnation, et la hausse des divers produits se poursuit régulièrement. En ce qui concerne l'exercice en cours, il signale que les quatre premiers mois donnent un mouvement de produits qui dépasse les résultats totaux de l'exerce précédent : 194 tonnes d'amandes de palme contre 140 tonnes pour tout l'exercice précédent, etc..: Pour la branche commerciale, les ventes ont atteint 506.018 francs pour les quatre premiers mois du troisième exercice.

Il est un point sur lequel M. Weber insiste tout particulièrement : c'est que la branche commerciale ne doit pas être considérée comme l'unique but de l'activité de la Société, le but principal étant industriel et ayant trait à la production directe de l'huile de palme. La production d'huile pour l'exercice en cours s'élèvera à environ 45 tonnes. On peut escompter que d'ici 3 ou 4 ans, cette quantité sera portée à 450 tonnes d'huile de palmistes.

[résolutions adoptées à l'unanimité]

(Le Journal des finances, 9 mars 1923)

L'assemblée ordinaire a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1921-1922 laissant apparaître, à la date du 31 août 1922, un solde débiteur du compte de profits et pertes de 176.990 francs 30. L'exercice précédent avait présenté un solde déficitaire de 218.443 fr.

A.O.F. La vie économique (Les Annales coloniales, 28 août 1923)

A été désigné pour faire partie du Conseil consultatif du chemin de fer, en vertu de l'article premier de l'arrêté du 24 mai 1920, pour l'année 1923, en remplacement de M. Rodier, rapatrié, le notable commerçant dont le nom suit :

Membre suppléant : M. [Louis-Victor] Goudard aîné, directeur de la Société commerciale et industrielle des Palmeraies Africaines.

A.O.F. La vie administrative (Les Annales coloniales, 28 janvier 1924)

Ont été nommés membres de la commission de classification des patentables : 2° Dans la commune mixte d'Abidjan :

... Goudard, agent de la S. C. I. P. A. ...

PALMERAIES AFRICAINES (Le Journal des finances, 22 février 1924)

Les comptes de l'exercice au 31 août accusent une perte de 289.832 francs, qui porte à 735.265 francs le solde débiteur total.

Sur le bilan au 31 août, on relève en face de 464.759 francs de passif exigible, 1.401.949 fr. de marchandises, 383.243 fr. de débiteurs divers et 1.466.027 francs de portefeuilles titres et disponibilités

COTE-D'IVOIRE Assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire (Les Annales coloniales, 22 février 1924)

... Goudard (Louis-Victor), directeur S. C. I. P. A., à Abidjan...

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (*La Journée industrielle*, 1er mars 1924)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 29. rue de Clichy, se sont réunis hier, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Weber, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1923.

Le total des bénéfices bruts pour 1922-1923 s'est élevé à 582.279 fr. 81, somme ramenée à 573.662 fr. 92 par la déduction de deux petites pertes sur les comptes « change » et « armement ». Les frais généraux ont, par contre, atteint 506.883 fr. 62, ce qui fait ressortir pour l'exploitation proprement dite, un bénéfice net de 66.739 fr. 30, alors que les résultats précédents se traduisaient par une perte de 218.443 francs pour 1920-1921 et de 135.667 fr. 93 pour 1921-1922.

Sur le résultat global ainsi relevé, le conseil a effectué un certain nombre d'amortissements qui ramènent le solde bénéficiaire primitif à un solde débiteur de 339.832 fr. 18.

Le rapport du conseil sur les diverses branches de l'activité sociale mentionne que la palmeraie principale d'Abra est aujourd'hui complètement aménagée sur les deux tiers de sa superficie : il y a été planté, au cours de l'exercice, 58.000 pieds nouveaux de cacaoyers. Par ailleurs, 17.000 pieds nouveaux du même arbuste ont été plantés dans la concession de Bingerville.

L'usine d'Abra a produit 25 tonnes d'huile et 25 tonnes d'amande. Un matériel d'huilerie complet a été acquis afin de permettre le traitement mécanique des fruits.

Une vive discussion a suivi la lecture du rapport. Elle a principalement porté sur la façon dont le conseil avait pratiqué les amortissements, procédé qui a pour effet de présenter la situation financière de la société d'une manière inexacte.

M. Weber a répondu que le conseil avait pratiqué ces amortissements dans le but, au contraire, de présenter la situation sous son vrai jour.

Après qu'il eut répondu à diverses autres questions ou critiques, M. Weber mit les résolutions aux voix.

La première résolution proposée par le conseil et comportant l'approbation des comptes, a été repoussée par 12.373 voix sur 18.554 présentes ou représentées. M. Weber a présenté alors la démission du conseil qui se composait de MM. Weber, Marcel Bénard, Maurice Planneau, Henriquez et Kermainguant. M. Guynet, administrateur, était démissionnaire avant l'assemblée.

Une nouvelle liste présentée ensuite à l'assemblée fut élue. Le nouveau conseil des Palmeraies Africaines est constitué de la façon suivante : MM. Simon Cerf, Hentsch, général Ferry, docteur Weill-Hallé et Allibaud. Les deux commissaires aux comptes sont MM. Max Schuster et Eddy Copper-Royer.

Puis l'assemblée a décidé que les comptes de la société s'établiront au 31 août 1923 par les chiffres fixés à l'inventaire par le conseil d'administration ; exception est faite pour les amortissements proposés que l'assemblée ne retient qu'à titre de vœu à réaliser seulement le jour où les bénéfices de la société permettraient une distribution effective de dividende.

Elle a décidé enfin que les comptes ainsi rectifiés et passés dans les livres sociaux présentent un bénéfice de 66.739 fr. 30, qu'elle décide de reporter à nouveau.

Les autres résolutions furent adoptées sans discussion.

[Il suffisait d'y penser!] Palmeraies Africaines (Cote de la Bourse et de la banque, 3 mars 1924)

Les comptes qui étaient soumis à l'assemblée du 1er mars, pour l'exercice clos le 31 août 1923, faisaient ressortir un solde débiteur de 339.832 fr. Le rapport du conseil indiquait que ce déficit provenait, non d'une perte d'exploitation, mais d'un apurement

de l'actif par application d'amortissements divers. Après discussion, les actionnaires ont refusé d'approuver ces comptes et le conseil a donné sa démission. Le nouveau conseil, aussitôt constitué, a présenté et fait approuver par l'assemblée un compte de profits et pertes remanié, excluant les amortissements décidés par l'ancien conseil et faisant dès lors ressortir, au lieu d'un solde débiteur, un bénéfice net de 66.739 fr.

Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (Les Annales coloniales, 7 avril 1924)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 29 février en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Jean Weber, président du conseil d'administration. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1923, mais a rejeté les amortissements proposés par le conseil. Les résultats de l'exercice font donc apparaître un bénéfice de 66.739 fr., en place d'un déficit de 339.832 francs.

Le rapport donne des indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé. La concession d'Abra est actuellement aménagée sur les deux tiers de sa superficie. Elle comprend 12.000 arbres de rapport et 15.000 de plantation récente.

La production des kolatiers est évaluée, pour 1924, à plus d'une tonne de noix.

58.000 pieds de cacaoyers ont été plantés et se développent normalement.

Les bananiers ont fourni, pendant l'exercice, plus de 70.000 bananes, qui ont servi à la nourriture des travailleurs.

Les 65 hectares de la palmeraie de la concession de Bingerville sont bien entretenus.

Dans cette même concession ont été plantés 17.000 pieds de cacaoyers qui ont bien repris.

L'usine d'Abra a traité, pendant l'exerce, 250 tonnes de fruits. Elle a produit 25 tonnes d'huile et 25 tonnes d'amandes.

Le chiffre des exportations d'Europe dans la colonie a atteint 1.675.000 fr., en augmentation de plus de 400.000 fr. sur celui du précédent exercice.

Les importations de produits d'Afrique en Europe ont porté sur 1.093.215 fr.

Le conseil démissionnaire a été remplacé par MM. Simon Cerf, Hempsch [Hentsch], général Ferry, docteur Weill-Hallé, Allibaud.

2116

(Les Annales coloniales, 17 avril 1924)

La Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines est autorisée à ouvrir un entrepôt fictif à Grand-Bassam, dans les conditions fixées par les règlements douaniers.

Palmeraies africaines ((*La Journée industrielle*, 30 janvier 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 font ressortir une léger solde bénéficiaire. Il ne sera toutefois pus proposé de dividende, les exercices antérieurs ayant laissé ; celui de 1920-1921. un déficit de 113.000 fr. ; celui de 1921-1922, une nouvelle perte de 218.000 fr. que le bénéfice de l'exercice 1922-1923. s'élevant à 67.000 fr. n'a pas amortie.

Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (*La Journée industrielle*, 28 février 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 29, rue de Clichy, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1924, que nous avons publiés, et se soldant par un bénéfice net de 155.907 fr. 61, qu'elle a décidé d'affecter à l'amortissement du solde débiteur antérieur ; ce dernier se trouve ainsi ramené à 172.786 fr. 42.

MM. le baron Durrieu et Flanneau ont été nommés administrateurs.

Les ventes des marchandises effectuées par les comptoirs de la Côte-d'Ivoire, se sont élevées à 2.086.190 fr., contre 1.676.324 fr. Les bénéfices bruts sur marchandises ont été de 604.192 fr., contre 429.708 francs.

Aucun comptoir nouveau n'a été ouvert à l'exploitation au cours de cet exercice par suite de l'impossibilité d'acquérir les terrains nécessaires dans des conditions satisfaisantes.

Le chiffre des ventes de produits indigènes a atteint environ 2.163.761 fr., contre 1.093.974 francs. Les bénéfices bruts sur produits ont été de 193.996 fr. environ, contre 98.955 francs.

À la palmeraie d'Abra, les travaux de défrichement et d'aménagement ont porté sur 12 hectares environ du dernier tiers de la concession. Il a été planté : 2.250 jeunes palmiers, 1.400 cacaoyers, 220 kolatiers, 180 caféiers et 4.500 bananiers. Au cours de l'exercice, il a été cueilli environ 200 tonnes de fruits, qui ont été traités pour la fabrication de l'huile.

À la palmeraie de Bingerville, les travaux, qui avaient été suspendus, ont été également repris au cours du quatrième exercice. La surface défrichée s'est élevée à environ 44 hectares, et a permis de dégager 5.300 palmiers qui ont été mis en état de rapport. Les plantations intercalaires comprennent 5.500 cacaoyers et 1.500 caféiers. La récolte a produit 47 tonnes environ de fruits en raison de la difficulté d'atteindre certaines parties fortement envahies par la brousse par suite de l'arrêt des travaux d'aménagement. Pour l'exercice en cours, la cueillette atteindra vraisemblablement 70 tonnes de fruits.

À la palmeraie d'Impérié, aucune exploitation n'a été faite, mais le conseil estime que la récolte du cinquième exercice social pourra atteindre une centaine de tonnes de fruits environ. Cette plantation comprend 8.000 à 10.000 caféiers abandonnés depuis quelques années.

Le matériel acquis à la colonie même, à la fin du précédent exercice, a été démonté et transporté auprès de la palmeraie d'Abra, où une usine a été édifiée. Un peu de matériel complémentaire a été expédié d'Europe.

L'édification de l'usine et l'installation du matériel et des transmissions ont demandé des délais plus longs que ceux qui avalent été prévus, en raison des difficultés causées par la rareté de la main-d'œuvre et la violence de la saison des pluies. L'usine ne s'est trouvée prête à fonctionner qu'au mois d'août, dernier mois de l'exercice envisagé.

La petite production enregistrée au cours de cet exercice est donc surtout due à l'huilerie provisoire installée avec des machines à main.

(Le Journal des finances, 5 mars 1926)

Les comptes de l'exercice 1925 font apparaître un solde débiteur de 542-867 fr.

_

Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (*La Journée industrielle*, 14 mars 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé tes comptes de l'exercice 1925, qui font ressortir une perte de 542 866 fr. qui, ajoutée aux pertes des exercices antérieurs laissa un solde débiteur de 715 653 francs.

Voici comment s'établissent les divers portes du bilan au 31 août 1925 :

Actif. — Frais de constitution. 110 880 fr.; frais de premier établissement,111.281 fr.; aménagement des palmeraies, 1 038.018 fr.; immeubles. 952 893 fr.; matériel naval. 481.700 fr.; matériel roulant, 119 378 fr.; matériel huilerie, 90 801 fr.; matériel et mobilier Afrique, 373.264 francs; mobilier Paris, 31.947 fr.; marchandises en Afrique. 1 439.308 fr.; marchandâtes en cours de route, 132.004 fr.; produits en Afrique, 113.882 francs; produits en Europe, 102.744 fr.; débiteurs divers. 377.479 fr.; espèces en caisse et en banque. 226.041 fr.; report du quatrième exercice, 172.786 fr.; pertes d'exploitation du cinquième exercice, 203.616 fr.; créances irrécouvrables, 339.250 francs.

Passif. — Capital. 6 millions; provision pour assurance, 126 220 fr.; créditeurs divers 616 066 francs.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (La Cote de la Bourse et de la banque, 22 décembre 1926)

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines, n'ayant pu se tenir le 1^{er} décembre 1926, faute de quorum), au siège social, à Paris, 29, rue de Clichy. Ordre du jour : Ratification d'accords avec la Société des Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain. *Gazette du Palais*, 5 déc. 1926.

Palmeraies africaines (*La Journée industrielle*, 12 mars 1927)

Les comptes de l'exercice 1925-26 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 25 mars font ressortir un bénéfice net de 46.514 fr. contre une perte de 542.867 fr. pour l'exercice antérieur.

À l'assemblée extraordinaire qui suivra, le conseil proposera la cession aux Comptoirs réunis de l'Ouest Africain, de la partie commerciale de l'entreprise et l'augmentation du capital de 6 à 7 militons.

·_____

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines [Cession de la branche commerciale aux Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain] (La Journée industrielle, 27 mars 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 mars, à la suite de l'assemblée ordinaire dont nous avons rendu compte hier, a ratifié les accords passés avec les touchant la cession à cette compagnie de la partie commerciale de l'exploitation des Palmeraies africaines. Cette cession sera faite moyennant attribution de 10.000 actions d'apport

entièrement libérées, du nominal de 300 fr., des Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain à créer par cette société à titre d'augmentation de son capital, actuellement de 1 million 800.000 francs.

Cette société créera de plus 14.000 actions de surplus en vue de porter son capital à 9 millions. Les actionnaires de la société des Palmeraies auront droit à la souscription de ces titres à raison de trois actions Comptoirs réunis pour quarante actions Palmeraies ou une action Comptoir réunis pour quarante parts Palmeraies. Ces actions seront émises avec une prime de 125 francs.

Le conseil a, de plus, été autorisé à poursuivre les tractations en vue de l'apport de l'actif Palmeraies à une société existante ou à créer.

(Le Journal des finances, 1er avril 1927)

L'action Palmeraies africaines, après l'assemblée extraordinaire, passe de 58 à 65 ; cela ne la rend pas beaucoup plus intéressante.

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (*La Journée industrielle*, 28 juillet 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié la convention d'affermage des exploitations agricoles et industrielles de la société passée avec la société l'Union minière financière et coloniale, avec promesse d'apport éventuel moyennant a remise par l'Union minière financière et coloniale de 5.000 actions de 100 francs complètement libérées émises par cette société en vue de l'augmentation de son capital.

Le contrat d'affermage stipule que toutes les charges seront supportées par la société preneuse et les bénéfices partagés entre celle-ci et la société bailleresse proportionnellement su capital mis en œuvre de part et d'autre.

(Le Journal des finances, 24 février 1928)

On ne cote plus guère l'action Palmeraies africaines, le dernier cours étant de 50 ; quant à la part, elle ne vaut plus grand-chose. L'exercice 1926-1927 s'est traduit par une perte de 572.000 fr. La société a cédé son actif commercial aux Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain et son actif industriel et agricole à l'Union minière et financière coloniale [UMFC]. Ces réalisations ont occasionné des pertes de 144.000 fr. et 1.273.000 fr. respectivement, provenant de ce qu'aucun amortissement n'avait été pratiqué depuis la fondation de la société.

CRÉATION, AVEC L'UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE, DES PLANTATIONS D'IMPÉRIÉ

(Le Journal des finances, 30 mars 1928)

Il n'y a plus de transactions sur les Palmeraies africaines dont la situation est devenue à peu près désespérée.

COMPTOIRS RÉUNIS DE L'OUEST-AFRICAIN (Le Journal des finances, 23 novembre 1928)

Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines. — La S.C.I.P.A. ayant en portefeuille des actions C.R.O.A. et ne désirant pas user de ses droits, a décidé de les céder à ses actionnaires et porteurs de parts.

Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines (S.C.I.P. A.) (La Journée industrielle, 19 février 1929)

Les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 31 août dernier, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 28 février, font apparaître une perte de 128.569 fr. 77, à laquelle vient s'ajouter le déficit des exercices antérieurs, soit au total un solde débiteur de 2.788.678 fr., compensé par la plus-value acquise par le portefeuille.

(Le Journal des finances, 5 avril 1929)

L'action Palmeraies africaines a pour dernier cours 47 ; on note des demandes à 8 fr. et des offres à 13 francs sur la part. Le rapport lu à l'assemblée ordinaire du 27 mars expose que bien que cet exercice soit encore en déficit, et que, de ce fait, la totalité des pertes subies par la société soit assez élevées, elles seraient néanmoins couvertes par l'importante plus-value acquise par son portefeuille, composé de 10.000 actions Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain et de 5.000 actions de l'Union minière et financière coloniale [UMFC]. Il reste à savoir si la valorisation de ce portefeuille pourra se poursuivre suivant un rythme assez accéléré pour combler les pertes, si celles-ci continuent à s'accumuler.